



Commission du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale

Procès-verbal de la réunion du 11 décembre 2014

Ordre du jour :

6753 Projet de loi portant modification du paragraphe (3) de l'article 3 de la loi modifiée du 17 février 2009 portant 1. modification de l'article L.511-12 du Code du travail ; 2. dérogation, pour l'année 2009, aux dispositions des articles L. 511-5, L.511-7 et L.511-12 du Code du travail
- Rapporteur: M. Georges Engel

- Examen de l'avis du Conseil d'Etat
- Présentation et adoption d'un projet de rapport

*

Présents : M. Gérard Anzia, M. Frank Arndt, M. André Bauler, Mme Taina Bofferding, M. Félix Eischen, Mme Joëlle Elvinger, M. Georges Engel, M. Aly Kaes, M. Alexander Krieps, M. Paul-Henri Meyers, M. Marc Spautz

M. Gary Tunsch, Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire

M. Martin Bisenius, Administration parlementaire

*

Présidence : M. Georges Engel, Président de la Commission

*

6753 Projet de loi portant modification du paragraphe (3) de l'article 3 de la loi modifiée du 17 février 2009 portant 1. modification de l'article L.511-12 du Code du travail ; 2. dérogation, pour l'année 2009, aux dispositions des articles L. 511-5, L.511-7 et L.511-12 du Code du travail

La commission prend connaissance de l'avis du Conseil d'Etat et adopte à l'unanimité le projet de rapport établi par le président-rapporteur M. Georges Engel.

Luxembourg, le 11 décembre 2014

Le Secrétaire-administrateur,
Martin Bisenius

Le Président,
Georges Engel